

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES  
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR  
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Burkina Faso  
-----  
Unité ~ Progrès ~ Justice



[http:// www.tresor.bf](http://www.tresor.bf)  
Téléphone : (226) 25 32 49 87  
Fax : (226) 25 33 20 01

**EMISSION D'OBLIGATIONS  
ASSIMILABLES DU TRESOR  
6% 2016-2021**

**NOTE D'INFORMATION**

## SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION DE L'OPERATION .....</b>	<b>4</b>
I.1- INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION .....	4
<b>II. AVANTAGES ACCORDES AUX TITRES 6% 2016-2021 .....</b>	<b>6</b>
II.1. REFINANCEMENT AUX GUICHETS DE LA BCEAO .....	6
II.2. EXONERATION D'IMPOT .....	6
II.3. AUTRES AVANTAGES .....	6
<b>III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO .....</b>	<b>7</b>
III.1 – APERÇU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA EN 2014.....	7
III.2- EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA EN 2015.....	9
III- 3 ETAT DE LA CONVERGENCE .....	10
III.4 PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE DU BURKINA FASO DE 2015 A 2019 .....	11
<b>IV- RENSEIGNEMENT SUR L'EMETTEUR.....</b>	<b>11</b>
IV.1 PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE .....	11
IV.2. MISSIONS ET ATTRIBUTIONS .....	12
IV.3. ORGANISATION .....	13
<b>IV.3.2 Les Structures d'appui:</b> .....	<b>13</b>
<b>IV.3.3 Les Structures Centrales</b> .....	<b>13</b>
- les Structures Comptables.....	13
IV.3.4 les structures déconcentrées.....	14
<b>ANNEXE.....</b>	<b>15</b>

**0- Attestation de l'émetteur**

Nous soussigné **Naby Abraham OUATTARA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique**, attestons que les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ouagadougou, le

  
**Le Directeur Général du Trésor  
et de la Comptabilité Publique**  
**Naby Abraham OUATTARA**  
Chevalier de l'Ordre National

## I. PRESENTATION DE L'OPERATION

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Burkina Faso a recours au marché financier comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor public du Burkina Faso a réalisé avec succès neuf (09) émissions d'emprunt obligataire par adjudication et tous les termes échus ont été respectés sans incident de remboursement.

La loi de finances de l'Etat laisse apparaître un besoin de financement pour les investissements prioritaires à réaliser au cours de l'année. Conformément à la stratégie d'endettement, ce besoin de financement doit être partiellement résorbé par une émission d'emprunt obligataire.

L'organisation matérielle de la présente émission d'obligations du Trésor qui constitue la première au titre de l'année 2016 est assurée par l'Agence UMOA-Titres conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

### I.1- Informations générales sur l'opération

#### **But de l'émission :**

La présente émission d'obligations assimilables du Trésor, titres négociables sur toute l'étendue de l'Union, a pour but de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales dans la zone de l'UEMOA pour un montant de quarante (40) milliards de FCFA, en vue du financement de projets d'investissement.

**Emetteur :** Etat du Burkina Faso à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

### I.2- Caractéristiques de l'émission

<b><u>Désignation :</u></b>	Obligations Assimilables du Trésor
<b><u>Forme des titres :</u></b>	Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire central du Marché Financier Régional en relation avec la Banque Centrale.
<b><u>Dénomination :</u></b>	A déterminer par l'Agence UMOA-Titres
<b><u>Volume de l'émission :</u></b>	40 milliards de FCFA
<b><u>Valeur nominale unitaire :</u></b>	10 000 FCFA
<b><u>Prix de souscription :</u></b>	multiples
<b><u>Souscription minimum :</u></b>	100 titres, soit un million (1.000.000) de FCFA
<b><u>Maturité :</u></b>	5 ans.
<b><u>Echéance :</u></b>	08 avril 2021
<b><u>Remboursement du capital :</u></b>	Le remboursement de l'emprunt se fera par amortissement constant annuel après un différé de trois ans.
<b><u>Taux d'intérêt :</u></b>	Les obligations porteront intérêt à un taux de 6% l'an dès la première année.
<b><u>Organisation matérielle :</u></b>	L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission.
<b><u>Sûreté des remboursements :</u></b>	L'emprunt est émis par le Trésor Public du Burkina Faso et bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat

- Placement** : Le placement primaire des titres est organisé en relation avec le Trésor Public du Burkina Faso, auprès des établissements de crédit, des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ainsi qu'aux organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale.
- Période de souscription** : le jeudi 07 avril 2016, au plus tard à 10 heures 30 minutes Temps Universel (TU).
- Date et heure limite de dépôt des offres** : jeudi 07 avril 2016 à 10 heures 30 minutes TU.
- Date de dépouillement des offres** : jeudi 07 avril 2016 à 11 h 30 mn, TU.
- Date de valeur des obligations** : vendredi 08 avril 2016.
- Lieu de souscription des Investisseurs non bancaires** : Auprès des banques, des établissements financiers et des SGI de l'UEMOA.
- Dépôt des soumissions** : Les offres sont reçues à travers l'application SAGETIL-UMOA.

### **Tableaux d'Amortissement indicatif des Obligations**

Période	Encours de début de période	Intérêts annuels	Amortissements	Annuités	Encours fin de période
08/04/2017	40 000 000 000	2 400 000 000	-	2 400 000 000	40 000 000 000
08/04/2018	40 000 000 000	2 400 000 000	-	2 400 000 000	40 000 000 000
08/04/2019	40 000 000 000	2 400 000 000	-	2 400 000 000	40 000 000 000
08/04/2020	40 000 000 000	2 400 000 000	20 000 000 000	22 400 000 000	20 000 000 000
08/04/2021	20 000 000 000	1 200 000 000	20 000 000 000	21 200 000 000	-
<b>Total</b>		<b>10 800 000 000</b>	<b>40 000 000 000</b>	<b>50 800 000 000</b>	

## **II. AVANTAGES ACCORDES AUX TITRES 6% 2016-2021**

### **II.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO**

Les titres 6% 2016-2021 détenus par les banques et établissements financiers sont admis au refinancement de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

### **II.2. Exonération d'impôt**

Les obligations sont défiscalisées dans le pays de l'émetteur. En d'autres termes, les intérêts afférents à ces obligations sont exemptés de tous impôts et taxes au Burkina Faso mais soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts.

### **II.3. Autres avantages**

- **La garantie** : Le remboursement est garanti par l'Etat du Burkina Faso
- **La pondération dans les risques bancaires** : Les obligations du Trésor sont pondérées à zéro pour cent (0%) dans les risques bancaires.
- **La diversification du patrimoine** : Les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières, ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.
- **La couverture des engagements d'assurance** : Les obligations du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurances, conformément aux dispositions du code CIMA

### III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO

#### III.1 – Aperçu de la situation économique et financière du Burkina en 2014

L'activité économique en 2014 s'est déroulée dans un contexte national marqué par un climat d'incertitude par rapport à la stabilité socio-politique nationale et le risque de contagion de la maladie à virus Ebola. Cette situation a induit un comportement de prudence des opérateurs économiques, en particulier des investisseurs et a entraîné le report et/ou l'annulation de plusieurs manifestations d'envergure internationale. Aussi, les changements institutionnels intervenus après les événements des 30 et 31 octobre 2014 ont engendré un bouleversement dans l'activité gouvernementale, avec des répercussions sur l'activité économique. Dans ce contexte, l'activité économique a connu en 2014 un ralentissement de son rythme de croissance comparativement à 2013. En effet, la croissance du PIB réel est ressortie à 4,0% après 6,6% en 2013.

##### III.1.1. SECTEUR REEL

Selon l'optique de l'offre, la croissance économique de 2014 est portée par l'ensemble des secteurs avec des progressions des valeurs ajoutées de 5,6% pour le secteur tertiaire, 5,1% pour le secondaire et 1,8% pour le primaire. Les contributions des secteurs à la croissance du PIB ont été de 2,5 points de pourcentage pour le secteur tertiaire, 1,0 point de pourcentage et 0,5 point de pourcentage respectivement pour le secondaire et le primaire.

Le PIB courant s'est établi à 6 195,5 milliards de FCFA et le PIB réel à 4 218,7 milliards de FCFA en 2014.

Au niveau du **secteur primaire**, la valeur ajoutée en dépit de la baisse de la production céréalière a enregistré une croissance de 1,8% en 2014 contre 3,5% en 2013. Cette croissance résulte principalement de la hausse de la valeur ajoutée du sous-secteur agriculture de rente (+4,2%). La part du secteur primaire dans le PIB s'est située à 31,7% en 2014 contre 31,3% en 2013. Sa contribution à la croissance du PIB est de 0,5 point de pourcentage en 2014 contre 0,9 point de pourcentage en 2013.

Dans le **secteur secondaire**, la croissance de la valeur ajoutée du secteur secondaire a été de 5,1% en 2014, en baisse de 3,0 points de pourcentage par rapport à 2013. Cette décélération est expliquée par le ralentissement de l'activité dans les branches « BTP » (+4,3% en 2014 contre 10,2% en 2013) et « industries manufacturières » (+3,0% en 2014 contre 5,6% en 2013) qui ont été affectées par les effets de la situation sociopolitique.

Toutefois, les sous secteurs « industries extractives » (+8,5%) et « égrenage coton » (+8,5%) ont connu une bonne orientation.

Pour le sous-secteur « industries extractives », sa valeur ajoutée a connu une croissance de 8,5% en 2014 contre 8,1% en 2013. Cette évolution s'expliquerait par l'accroissement de la production d'or (+10,1%) et de zinc (+153,3%), malgré la baisse des cours internationaux.

S'agissant du sous-secteur « égrenage de coton », la croissance de sa valeur ajoutée a été de 8,5% en 2014. Ce dynamisme résulterait de la bonne tenue de la campagne cotonnière 2013/2014 qui avait enregistré un accroissement de la production de 8,2%.

La contribution du secteur secondaire à la formation du PIB s'est située à 20,0% en 2014 contre 21,1% en 2013. Sa contribution à la croissance du PIB est ressortie à 1,0 point de pourcentage en 2014 contre 1,6 point en 2013.

Concernant le **secteur tertiaire**, il a poursuivi sa dynamique de croissance avec un accroissement de sa valeur ajoutée de 5,6% en 2014 après 7,4% en 2013. Cette progression est due au sous-secteur des services non marchands dont la croissance de la valeur ajoutée a été de 6,3% et dans une moindre mesure, au sous-secteur des services marchands (+5,0%).

S'agissant des services non marchands, sa croissance est expliquée par les effets de la poursuite des mesures prises par le Gouvernement en septembre 2013 et renforcées en mars 2014, à savoir le relèvement des indemnités des agents de l'Etat, les transferts liés à la création d'emplois pour les jeunes et à la consolidation des filets sociaux en faveur des couches vulnérables.

Pour ce qui est du sous-secteur des services marchands, il a été affecté d'une part, par la non tenue de certaines manifestations d'envergure internationale (SITHO, SIAO, Tour du Faso et autres rencontres internationales), en raison des risques de contagion de la maladie à virus Ebola, et d'autre part, par les conséquences des manifestations socio-politiques intervenues en octobre 2014. En somme, l'activité a été bien orientée principalement sous l'impulsion des services financiers (+9,8%) et des postes et télécommunications (7,8%).

La contribution du secteur tertiaire à la formation du PIB a été de 48,3% en 2014 contre 47,5% en 2013. Sa contribution à la croissance du PIB est ressortie à 2,5 points de pourcentage en 2014 contre 4,1 points de pourcentage en 2013.

Quant à l'inflation en moyenne annuelle, elle s'est établie à -0,3% en 2014 contre 0,5% enregistré en 2013.

### **III.1.2. FINANCES PUBLIQUES**

L'exécution des opérations financières de l'Etat, gestion 2014 s'est faite dans un contexte caractérisé par la poursuite des engagements pris en mars 2014 par le Gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat des populations à travers une deuxième série de mesures sociales, une prudence observée au niveau des opérateurs économiques et les changements institutionnels intervenus après les événements des 30 et 31 octobre 2014.

Dans ce contexte, le solde des opérations financières de l'Etat est ressorti déficitaire de 113,5 milliards de FCFA en 2014 contre un déficit de 210,9 milliards de FCFA en 2013. Hors dons, le solde global a été déficitaire de 369,9 milliards de FCFA à fin décembre 2014 contre un déficit de 535,3 milliards de FCFA une année plus tôt.

L'encours provisoire de la dette publique s'est établi à 1 855,9 milliards de FCFA en décembre 2014, en accroissement de 10,1% par rapport à fin décembre 2013.

Le ratio d'endettement (encours de la dette publique rapporté au PIB) est évalué à 30,0% en 2014 contre 28,2% en 2013 pour un seuil communautaire de 70% au maximum.

Quant au service de la dette, le montant total des paiements s'est élevé à 156,4 milliards de FCFA à fin 2014 contre 104,6 milliards de FCFA en 2013. Il est composé de 45,5 milliards de FCFA de dettes extérieures et de 110,9 milliards de FCFA de dettes intérieures.

Le ratio service de la dette sur recettes budgétaires s'est situé à 14,7% en 2014 contre 9,4% en 2013 pour un seuil maximum de 22,0%.

### **III.1.3. SITUATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS**

Les échanges avec le reste du monde ont été marqués en 2014 par la prépondérance des exportations d'or non monétaire et de coton fibre, en dépit du repli des cours mondiaux de ces produits. Les transactions avec le reste du monde se sont traduites par une amélioration du déficit de la balance des transactions courantes qui s'est situé à -7,1% du PIB en 2014, correspondant à un gain de 4,0 points de pourcentage par rapport à 2013.

### **III.1.4. SITUATION MONETAIRE**

L'évolution des agrégats monétaires entre fin décembre 2013 et fin décembre 2014 a été caractérisée par une baisse des avoirs extérieurs nets (-25,3%) et une amplification du crédit intérieur (+24,5%) induisant ainsi une augmentation de la masse monétaire (+12,4%).

Au titre de la convergence macroéconomique, le Burkina Faso a respecté trois (03) critères de premier rang et un (01) critère de second rang en 2014.

## **III.2- Evolution de la situation économique et financière du Burkina en 2015**

L'activité économique en 2015 enregistrerait une légère accélération de son rythme de croissance. En effet, le taux de croissance du PIB réel ressortirait à 4,4% en 2015 contre 4,0% en 2014. Le secteur tertiaire serait le principal moteur de la croissance, avec une contribution de 2,8 points de pourcentage. Le PIB nominal s'établirait à 6 545,2 milliards de FCFA et le PIB réel à 4 414,9 milliards de FCFA.

A fin septembre 2015, les prix à la consommation ont connu une hausse en moyenne annuelle en s'établissant à 0,5%.

Au niveau des finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat est ressortie déficitaire de 32,6 milliards de FCFA à fin septembre 2015 contre -80,8 milliards de FCFA une année plus tôt.

Quant à l'encours provisoire de la dette publique, il s'est établi à 2 062,7 milliards de FCFA à fin septembre 2015, en accroissement de 9,3% par rapport à fin décembre 2014

S'agissant des échanges extérieurs, les transactions économiques avec l'extérieur seraient marquées en 2015 par une faible croissance des importations, en liaison avec la timide progression de l'activité économique intérieure, dans un contexte de baisse des cours mondiaux du pétrole brut. Parallèlement,

les exportations devraient s'accroître, principalement sous l'impulsion des expéditions d'or non monétaire et de coton fibre. Au total, il est attendu une amélioration de la balance courante qui passerait de -8,0% du PIB en 2014 à -4,8% en 2015. Quant à la balance globale, elle passerait de -2,1% du PIB en 2014 à -0,5% en 2015.

La situation monétaire entre fin décembre 2014 et fin septembre 2015 a été caractérisée par une hausse des avoirs extérieurs nets (+259,3 milliards de FCFA) et du crédit intérieur (+6,6 milliards de FCFA) induisant ainsi un accroissement de la masse monétaire (+230,8 milliards de FCFA).

### III- 3 Etat de la convergence

Le profil des critères de convergence du Burkina Faso au troisième trimestre de l'année 2015 se présente comme suit :

#### - CRITERES DE PREMIER RANG

- **Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (norme  $\geq -3\%$ )** : le solde budgétaire global, dons compris est ressorti négatif en se situant à -32,6 milliards de FCFA à fin septembre 2015 contre -79,9 milliards de FCFA à la même période en 2014. Ce ratio est attendu à -2,4% à fin décembre 2015 ;
- **Taux d'inflation annuel moyen (norme  $\leq 3\%$ )** : il s'est situé à 0,5% à fin septembre 2015, en conformité avec la norme communautaire de l'UEMOA. Ce critère est projeté à 1,4% pour 2015 ;
- **Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (norme  $\leq 70\%$ )** : l'encours de la dette s'est situé à 2 062,7 milliards de FCFA à fin septembre 2015 contre 1 887,8 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit une hausse de 9,3%. Ce ratio, attendu à 32,7% à fin 2015, serait contenu dans la norme communautaire.

#### - CRITERES DE SECOND RANG

- **Ratio de la masse salariale sur recettes fiscales (norme  $\leq 35\%$ )** : il est ressorti à 50,7% à fin septembre 2015 contre 45,4% à la même période en 2014. Cette évolution n'augure pas de bonnes perspectives quant au respect du critère à fin décembre 2015. Ce critère est attendu à 49,0% pour l'année 2015 ;
- **Taux de pression fiscale (norme  $\geq 20\%$ )** : le niveau de recouvrement des recettes fiscales à fin septembre 2015 est en baisse par rapport à celui de fin septembre 2014 de 38,8 milliards de FCFA (-5,4%). Cette évolution n'augure pas de bonnes perspectives quant au respect de la norme communautaire à fin décembre 2015. Ce taux est projeté à 14,6% à fin décembre 2015.

### III.4 Perspectives de l'économie du Burkina Faso de 2015 à 2019

Le programme de convergence du Burkina Faso au titre de la période 2015-2019 est élaboré sur la base des objectifs centraux suivants :

- réaliser un taux de croissance annuel moyen d'au moins 7,2% sur la période du programme ;
- respecter le critère clé sur la période du programme ;
- contenir le taux d'inflation dans la norme communautaire de 3% maximum ;
- améliorer le taux de pression fiscale.

Les mesures et actions prévues dans le cadre de ce programme pluriannuel de convergence permettront d'enregistrer une croissance soutenue, réductrice de pauvreté et d'améliorer le profil des critères de convergence décliné dans le tableau ci-dessous.

*Tableau 9 : Profil des critères de convergence en % sur la période 2013-2019*

ANNEES	Normes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>CRITERES DE PREMIER RANG</b>								
Ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (en %)	>-3	-3,3	-1,9	-1,5	-2,0	-1,0	-0,7	-0,1
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	<3	0,5	-0,5	1,8	2,0	2,1	2,2	2,2
Ratio de l'encours total de la dette publique sur PIB nominal (en%)	<70	26,6	27,9	27,3	27,3	25,3	25,6	25,6
<b>CRITERES DE SECOND RANG</b>								
Ratio masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	<35	35,8	39,1	38,1	35,4	35,6	35,7	35,5
Taux de pression fiscale (en %)	> 20%	15,6	16,0	15,8	16,8	17,1	17,6	18,2

**Source :** CNPE, octobre 2014

Sur la période du programme, le Burkina Faso convergerait. En effet, tous les critères de premier rang seraient respectés. Par contre, bien qu'en amélioration continue, les critères de second rang ne seraient pas respectés sur la période.

## IV- RENSEIGNEMENT SUR L'EMETTEUR

### IV.1 Présentation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) fait partie des services centraux du Ministère de l'Economie des Finances et du Développement. Le Trésor Public constitue un réseau de proximité placé au cœur du processus financier et comptable de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres collectivités publiques.

De par l'étendue de son réseau, la diversité de ses missions et son rôle central dans le développement économique et social du pays, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est l'une des principales administrations du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle assure des missions très diverses exercées soit pour le compte de l'Etat, soit pour celui du secteur public local, mais toutes au service des usagers, particuliers et entreprises. Ses compétences couvrent les questions relatives à la monnaie, au crédit, aux changes, aux assurances, à la mobilisation des fonds, à la dette publique, à l'exécution en recettes et en dépenses des budgets de l'Etat et des collectivités locales ainsi qu'à l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique et des jeux de hasard.

Les missions, attributions et organisations de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sont précisées par l'Arrêté N°2012-457/MEF/SG/DGTCP du 31 décembre 2012.

#### **IV.2. Missions et attributions**

La DGTCP a pour missions de contribuer à la gestion saine et transparente des finances de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi qu'à la viabilité du système financier national.

A ce titre, elle est chargée notamment :

##### ***En matière de mobilisation des ressources publiques et de la gestion des deniers publics :***

- du recouvrement des créances publiques ;
- de la centralisation et de la gestion des ressources de l'Etat, des collectivités publiques et des autres organismes publics ;
- de l'exécution des dépenses publiques ;
- de l'exécution des opérations de trésoreries de l'Etat ;
- de la tenue de la comptabilité de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que de la production des comptes de gestion, de la balance générale du Trésor et du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) ;
- de la gestion des participations financières de l'Etat et de la coordination de sa représentation ;
- de la mobilisation des fonds découlant des négociations bilatérales et multilatérales ;
- de la gestion de la dette publique ;
- de la conservation, en tant que dépositaire, des titres, créances et valeurs appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales et autres organismes publics ;
- de la centralisation et de la conservation des conventions de coopération économique, technique et financière.

##### ***En matière de réglementation des opérations et activités bancaires, financières et de la comptabilité publique :***

- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique, des jeux de hasard et, en collaboration avec les structures impliquées, de la fiscale et douanière ainsi que de la réglementation des activités financières, bancaires et des assurances ;
- du contrôle de l'application de la réglementation financière publique et des opérations d'assurance.

##### ***En matière d'administration et de supervision des structures et institutions financières :***

- de l'organisation et de la gestion du réseau ainsi et du service des comptables publics ;
- de la tutelle financière du secteur financier ;
- de la tutelle du secteur des assurances ;
- de la tutelle financière des établissements publics et des entreprises à participation financière de l'Etat.

##### ***En matière de politique et de coopération économique et monétaire :***

- de la définition et de la conduite, en collaboration avec les structures impliquées, de la politique financière et monétaire ;
- du suivi des questions relatives à l'intégration économique et monétaire sous-régionale, régionale et africaine.

***En matière d'appui à la formation professionnelle :***

- de l'organisation et du suivi des cours de formation en assurances ;
- de l'encadrement et de la formation des comptables publics.

***En matière juridique et judiciaire :***

- de la représentation de l'Etat et de ses démembrements devant les juridictions ;
- du conseil juridique de l'administration publique.

### **IV.3. Organisation**

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est placée sous l'autorité d'un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Adjoint. Elle est organisée en Direction générale, structures d'appui, structures centrales et en structures déconcentrées.

#### **IV.3.1 la Direction générale**

Elle comprend :

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Adjoint ;
- le Secrétariat du Directeur Général ;
- le Secrétariat du Directeur général adjoint ;
- la Cellule d'appui technique.

#### **IV.3.2 Les Structures d'appui:**

- l'Inspection Générale du Trésor (I.G.T) ;
- le Service des Ressources Humaines (S.R.H.) ;
- le Service Financier et du Matériel (S.F.M.) ;
- le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRP) ;
- le Service des Archives et de la Documentation (S.A.D).

#### **IV.3.3 Les Structures Centrales**

- les directions de service

- l'Agent Judiciaire du Trésor (A.J.T) ;
- la Direction des Affaires Monétaires et Financières (D.A.MO.F.) ;
- la Direction de la Surveillance et du Contrôle des systèmes Financiers décentralisés (DSCSFD) ;
- la Direction des Assurances (D.A.) ;
- la Direction de la Dette Publique (D.D.P.) ;
- la Direction des Etudes et de la Législation Financière (D.E.L.F.) ;
- la Direction de l'Informatisation du Trésor (D.I.T) ;
- la Direction du Suivi des Opérations Financières de l'Etat (DSOFE).

- les Structures Comptables

- l'Agence Comptable Centrale du Trésor (A.C.C.T.);

- la Paierie Générale (P.G.);
- la Recette Générale (R.G.) ;
- la Trésorerie des Missions diplomatiques et Consulaires (TMDC).

#### IV.3.4 les structures déconcentrées

Elles comprennent :

- les Trésoreries Régionales (TR) ;
- les Trésorerie Principales (TP) ;
- les perceptions (P).

## ANNEXE

## Bilan des émissions d'emprunts obligataires de 2003 à 2015

N°	Date d'émission	Maturité	Montant mis en adjudication	Montant total des soumissions	Montant retenu	taux de couverture du montant mis en adjudication
<b>Année 2003/Syndication</b>						
1	17/05/2003	4 ans	25 000	55 000	25 000	
	<b>S/Total</b>		<b>25 000</b>	<b>55 000</b>	<b>25 000</b>	
<b>Année 2007/Adjudication</b>						
2	29/07/2007	10 ans	40 000	41 300	41 300	103,30%
	<b>S/Total</b>		<b>40 000</b>	<b>41 300</b>	<b>41 300</b>	
<b>Année 2009/adjudication</b>						
3	25/06/2009	5 ans	35 000	39 771	39 771	113,60%
4	17/09/2009	7 ans	40 000	40 955	40 955	102,40%
	<b>S/Total</b>		<b>75 000</b>	<b>80 726</b>	<b>80 726</b>	
<b>Année 2010/Adjudication</b>						
5	20/05/2010	7 ans	43 000	43 283,00	43 283,00	100,70%
	<b>S/Total</b>		<b>43 000</b>	<b>43 283</b>	<b>43 283,00</b>	
<b>Année 2011/Syndication</b>						
6	08/12/2011	5 ans	35 000	60 600,00	60 600,00	173,14%
	<b>S/Total</b>		<b>35 000</b>	<b>60 600</b>	<b>60 600,00</b>	
<b>Année 2012/Adjudication</b>						
7	25/10/2012	5 ans	30 000	32 353,69	32 353,69	107,80%
	<b>S/Total</b>		<b>30 000</b>	<b>32 353,69</b>	<b>32 353,69</b>	
<b>Année 2013/Syndication</b>						
8	14/11/2013	7 ans	55 000	121 600	121 600	221,09%
	<b>S/Total</b>		<b>55 000</b>	<b>121 600</b>	<b>121 600</b>	
<b>Année 2014/Adjudication</b>						
9	30/12/2014	5 ans	30 000	78 380,11	41 676	138,92%
	<b>S/Total</b>		<b>30 000</b>	<b>78 380,11</b>	<b>41 676</b>	138,92%

<b>Année 2015/Adjudication</b>						
	<b>19 mai 2015</b>	<b>5 ans</b>	<b>30 000</b>	<b>67 102</b>	<b>33 000</b>	110,00%
	<b>25 juin 2015</b>	<b>5 ans</b>	<b>30 000</b>	<b>90 045</b>	<b>33 000</b>	300,2%
	<b>15 décembre 2015</b>	<b>5 ans</b>	<b>30 000</b>	<b>31 220</b>	<b>30 720</b>	104,1%
	<b>S/Total</b>		<b>90000</b>	<b>98 322</b>	<b>99 720</b>	

**ADRESSES DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO  
ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES**

**BENIN**

COTONOU  
Avenue Jean-Paul II  
B.P. 325 RP  
Téléphone : (229) 31-24 66 –31 37 82  
Télex : 5211 BCEAO COTONOU  
Téléfax : (229) 31 24 65

**NIGER**

NIAMEY  
Rue de l'Uranium  
B.P. 487  
Téléphone : (227)72 33 30/ 40  
Télex : BCEAO 5218 NI  
Téléfax : (227) 73 47 43

**BURKINA**

OUAGADOUGOU  
Avenue Gamal Abdel Nasser  
B.P 356  
Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17  
Télex : BCEAO 5205 BF  
Téléfax : (226) 50 31 01 22

**SENEGAL**

DAKAR  
Boulevard du Général de Gaulle x  
Angle Triangle Sud  
B.P. 3159  
Téléphone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84  
Télex : 21839 BCEAO SG  
Téléfax : (221) 823 57 57

**COTE D'IVOIRE**

ABIDJAN  
Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue Delafosse  
BP 1769 ABIDJAN 01  
Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00  
Télex : BC ABJ CI 23474 . 23761 . 22601  
Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

**TOGO**

LOME  
Rue Abdoulaye FADIGA  
BP 120  
Téléphone : (228) 221 53 84  
Télex : 5216 BCEAO TO  
Téléfax : (228) 221 76 02

**MALI**

BAMAOKO  
Boulevard du 22 octobre 1946  
B.P. 206  
Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06  
Télex : BCEAO 2574 MJ  
Téléfax : (223) 222 47 86

**GUINEE BISSAU**

BISSAU  
Avenue Amilcar CABRAL  
B.P. 38  
Téléphone : (245) 21 55 48 – 21- 41 73  
et 21 14 82  
Télex : 289 BCGB1  
Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

---

**AGENCE UMOA-TITRES**

**Adresse** : Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar -Sénégal

**FAX** : (221) 33 839 45 57

**Tél.:** (221) 33 839 08 14

**E-mail** : [adjudications@umoatitres.org](mailto:adjudications@umoatitres.org)

## **Mécanisme de l'adjudication ouverte dans l'UMOA**

L'adjudication est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources.

Sur le marché régional de l'UMOA, les offres lors de l'adjudication sont de deux natures :

- des Offres compétitives
- des Offres Non Compétitives (ONC), un avantage accordé aux Spécialistes en Valeurs du Trésor

### **DESCRIPTION DU PRINCIPE DES OFFRES COMPÉTITIVES**

Les offres compétitives sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix.

Ce mécanisme reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

### **DESCRIPTION DU PRINCIPE DES OFFRES NON COMPÉTITIVES (ONC)**

Les ONC sont réservées aux seuls SVT habilités. Ces offres correspondent à des montants non assorties de proposition de prix. Elles sont autorisées à hauteur du seuil des réservations communiquées par l'Agence UMOA-Titres aux SVT de l'émetteur. Les soumissions en ONC sont retenues et rémunérées au prix moyen pondéré de ladite adjudication (sauf indication contraire de l'AUT).